

Distr.

LIMITÉE

CS/TC/TTFSC/VI/21/7(c)

Septembre 2021

FRANÇAIS

Original: Anglais

MARCHÉ COMMUN

de l’Afrique orientale et australe

6e réunion du Sous-comité sur le Commerce

et la Facilitation des échanges

20 - 23 septembre 2021

Par visioconférence

Mise à jour sur

l’Organisation mondiale du commerce (OMC)

*Thème : « Le COMESA @ l’heure de l’intégration numérique »*

1. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée en 1995 à la suite de négociations visant à réduire progressivement les obstacles au commerce, incluant la réduction des droits de douanes à travers le monde. L’organisation a pour objectif global d’établir des échanges commerciaux aussi librement que possible afin de stimuler la croissance économique et le développement, et de soutenir l'intégration des pays en développement dans le système commercial international.
2. Les fonctions clés de l'OMC incluent:
3. l’administration des accords commerciaux de l'OMC ;
4. le Forum de négociations commerciales ;
5. la gestion les différends commerciaux ;
6. le suivi des politiques commerciales ;
7. l’assistance technique et la formation pour les économies en développement ; et
8. la coopération avec d'autres organisations.
9. L'OMC compte actuellement 164 membres, représentant 98 % du commerce mondial. Un total de 25 pays négocient leur adhésion.
10. Quinze (15) États membres du COMESA sont également membres à part entière de l'OMC, à savoir le **Burundi, Djibouti, l'Égypte, l’Eswatini, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, la RDC, le Rwanda, les Seychelles, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe**. Les autres États membres sont des **observateurs** et sont **à différents niveaux d'adhésion**. Ces pays sont **les Comores, l'Éthiopie, la Libye, la Somalie et le Soudan.**
11. Le COMESA a été la première organisation commerciale régionale de pays africains à être notifiée à l'OMC en vertu de la Clause d'habilitation, le 29 juin 1995.

**Les développements récents et la préparation de la 12e Conférence ministérielle (CM-12)**

1. Après un ralentissement des activités au cours des dernières années, plusieurs membres ont considéré la réforme de l'OMC comme une priorité pour l'organisation et ont présenté des idées, des documents et des initiatives, notamment sur l'amélioration du fonctionnement de l'Organe d'appel.
2. Par la suite, les chefs des délégations des membres de l'OMC ont procédé à un échange de vues sur les questions sur lesquelles ils peuvent, de manière réaliste, parvenir à des accords dans la perspective de la 12e Conférence ministérielle (CM12) qui se tiendra du 30 novembre au 3 décembre 2021.
3. Selon le directeur général de l'OMC, trois domaines principaux restent sur la table : Premièrement, un accord visant à réduire les subventions préjudiciables en matière de pêche; deuxièmement, les résultats sur l'agriculture, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire ; et enfin, un cadre qui permettrait de mieux équiper l'OMC pour soutenir les efforts contre la pandémie de COVID-19 et les futures crises sanitaires.

**Les négociations sur la pêche**

1. Il s’avère urgent de conclure un accord sur les subventions à la pêche. La principale priorité de négociation est de parvenir à un accord sur l'élimination des subventions à la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) et sur l'interdiction de certaines subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité, en tenant dûment compte du traitement spécial et différencié des pays en développement. Bien que des progrès substantiels aient été réalisés, il y a engagement à conclure les négociations d'ici la 12e conférence ministérielle.

**L’agriculture et la sécurité alimentaire**

1. La pandémie de COVID -19 et l'aggravation de la faim dans le monde ont plaidé en faveur de l'élaboration d’un « ensemble de mesures pour la sécurité alimentaire » de l'OMC. Les éléments d'un éventuel ensemble de mesures incluent la constitution de stocks publics, l'exemption proposée des restrictions à l'exportation pour les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial, le soutien interne et la transparence.

**La pandémie de COVID-19 et la pénurie de vaccins**

1. L'OMC est sur la sellette en ce qui concerne les restrictions à l'exportation, la nécessité d'augmenter les volumes de production de vaccins, le rôle des chaînes de valeur mondiales dans la lutte contre la pénurie de vaccins, en particulier dans les économies à faible revenu et la nécessité de la dérogation sur les ADPIC.

**Autres questions en suspens**

1. Les autres questions d'intérêt dans les négociations sont les suivantes:
2. les réformes de l'Organe d'appel sur le règlement des différends ;
3. les questions spécifiques aux pays les moins avancés telles que les propositions du G-90 sur le traitement spécial et différencié ainsi que sur les petites économies et des domaines tels que le programme de travail sur le commerce électronique ; et
4. le désir d'aller de l'avant dans des domaines tels que la réglementation intérieure des services, le commerce électronique, la facilitation des investissements, l'autonomisation économique des femmes, les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les questions liées au commerce et au changement climatique.

**Les programmes de travail post- CM12**

1. Les questions multilatérales relatives à l'agriculture, aux services et au traitement spécial et différencié, ainsi que les initiatives de déclaration conjointe dans des domaines tels que la pollution par les plastique et la durabilité environnementale, feront partie du programme de travail post-CM 12.

**Recommandations**

1. ***La réunion du Sous-comité sur le commerce et la facilitation des échanges est invitée à prendre note des recommandations suivantes:***
2. ***la nécessité de renforcer la participation à différents niveaux et d'atténuer les niveaux insuffisants de capacité sur les questions de l'OMC ;***
3. ***le renforcement du Groupe africain de l'OMC établi en 1995 et d'autres coalitions par le biais de consultations et d'engagements plus nombreux;***
4. ***l'augmentation du soutien technique et du renforcement des capacités des experts et des négociateurs ; et***
5. ***le renforcement de la capacité technique du Secrétariat du COMESA à fournir le soutien technique nécessaire pendant les négociations de l'OMC.***